

# Particuliers

## Les modalités d'accès à votre recyclerie changent à partir du 1<sup>er</sup> mars 2022



Vous venez déposer vos déchets avec un **véhicule de tourisme, un 4x4 ou une petite remorque.**

<2,5 m



L'accès est gratuit et le nombre de passages illimité



Vous venez déposer vos encombrants avec un **pick-up, un véhicule utilitaire ou une grande remorque**



Vous aurez à présenter un **badge recyclerie.**

→ À commander sur [syvadec.fr](http://syvadec.fr) ; vous aurez à joindre à la demande la carte grise de votre véhicule et, s'il s'agit d'un véhicule de location, la carte grise et le contrat de location.



Vous bénéficierez de **10 crédits gratuits par an pour apporter vos déchets.** Au-delà, l'accès à la recyclerie sera payant (tarifs ci-dessous).

# Professionnels

## Les modalités d'accès à votre recyclerie changent à partir du 1<sup>er</sup> mars 2022

Les recycleries du SYVADEC sont un service gratuit réservé aux particuliers et financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. C'est pourquoi l'utilisation par les professionnels est réglementée.



Vous venez déposer vos encombrants avec



1 CRÉDIT PAR PASSAGE = 50 €



4 CRÉDITS PAR PASSAGE = 200 €



5 CRÉDITS PAR PASSAGE = 250 €

L'accès est réglementé et payant dès le premier passage



Vous aurez à présenter un **badge recyclerie.**

→ À commander sur [syvadec.fr](http://syvadec.fr) ; vous aurez à joindre à la demande la carte grise de votre véhicule et, s'il s'agit d'un véhicule de location, la carte grise et le contrat de location.



**Chaque passage est payant.** Le prix est fonction du type de véhicule utilisé.

**Gratuité :** meubles, déchets d'équipements électriques et électroniques, métaux, cartons

Les gravats ne sont pas acceptés.



Vous pourrez demander le **remboursement de vos crédits non utilisés** au 1<sup>er</sup> mars, ou disposer d'un avoir pour acheter des crédits au nouveau tarif.



Vous pouvez utiliser les déchetteries dédiées aux professionnels (liste en scannant le QR code). Pour toute information complémentaire, adressez-vous à vos chambres consulaires et fédérations.

**syvadec**  
ETABLISSEMENT PUBLIC DE VALORISATION  
DES DÉCHETS DE CORSE  
Femu per dumane

Plus d'informations sur [syvadec.fr](http://syvadec.fr)

